



Assemblée générale

Distr. limitée
9 novembre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session
Troisième Commission

Point 70 b) de l'ordre du jour

Promotion et protection des droits de l'homme :

questions relatives aux droits de l'homme,

y compris les divers moyens de mieux assurer

l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales

**Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn,
Barbade, Bélarus, Botswana, Chine, Comores, Dominique,
Égypte, Érythrée, Grenade, Iran (République islamique d'),
Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Koweït, Malaisie,
Mauritanie, Nigéria, Oman, République arabe syrienne,
Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines,
Sierra Leone, Singapour, Soudan, Suriname, Yémen et Zimbabwe :**
amendement au projet de résolution A/C.3/62/L.29

Moratoire sur l'application de la peine de mort

Immédiatement avant le cinquième alinéa du préambule, *insérer* un nouvel alinéa formulé comme suit :

Consciente que de nombreux États Membres maintiennent la peine de mort dans leur législation pour les crimes les plus graves,

